

AVIS SUR LA PROPOSITION DE RÉPARTITION DE L'ALLOCATION MINISTÉRIELLE TIC 2017-2018

Avis présenté à la
Commission scolaire de Montréal

Alliance des professeures et professeurs de Montréal

16 novembre 2017

— ALLIANCE
DES PROFESSEURES
ET PROFESSEURS
DE MONTREAL —



Le 3 octobre 2017, la Commission scolaire de Montréal (CSDM) faisait parvenir à l'Alliance par courrier électronique les documents de consultation quant à l'allocation ministérielle sur les technologies de l'information et de la communication (TIC). Le 10 octobre, toujours par courrier électronique, la CSDM informait l'Alliance que le Ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur (MEES) avait octroyé, le ou vers le 6 octobre, un montant d'argent supplémentaire relativement à l'acquisition de nouvelles ressources éducatives numériques (REN), ce qui venait modifier les documents de consultation préalablement transmis. Ce n'est que le 16 octobre dernier, en rencontre du Comité pédagogique de consultation (CPC), que la représentante du Service des technologies de l'information (STI) de la CSDM a présenté à l'Alliance le projet de répartition de la CSDM de la mesure ministérielle 50760 et de l'allocation 15180.

Nous présenterons ci-après les six recommandations de l'Alliance suivies pour chacune, s'il y a lieu, d'une explication.

1- L'Alliance demande à la CSDM de réclamer auprès du Ministère un investissement semblable aux montants qui étaient accordés en 2015-2016 pour l'allocation ministérielle TIC 2017-2018.

En 2015-2016, le montant alloué pour l'ancienne mesure 50 730 (équipement) s'élevait à 5 545 610 \$ et pour la mesure 50 750 (REN) à 1 200 954 \$, ce qui faisait un total de 6 746 564 \$. Cette année, la mesure 50760 et l'allocation 15180 totalisent ensemble 5 053 277 \$, ce qui correspond à une augmentation d'environ 35% par rapport à l'an dernier, mais à une diminution de 25 % par rapport à 2015-2016. Les enseignantes et enseignants doivent avoir accès à des outils TIC adaptés à leurs besoins pédagogiques dans le cadre de leur enseignement. Il faut donc que le ministère investisse impérativement et substantiellement afin de répondre aux besoins. Une telle baisse est donc incompréhensible et il importe que la CSDM fasse en ce sens le plus rapidement possible les représentations qui s'imposent auprès du MEES.

2- L'Alliance recommande à la CSDM de faire davantage connaître les REN aux enseignantes et enseignants en améliorant ses méthodes pour communiquer leur existence et leurs avantages potentiels, en assurant un accès simple et régulier aux Services techniques en soutien à leur implantation et à leur entretien dans les établissements et enfin, à proposer, mais aussi à promouvoir des formations pertinentes en lien avec les REN.

À la lumière des résultats de la consultation effectuée par sondage par la CSDM à la fin de l'année 2016-2017, nous pouvons affirmer que les REN sont des outils peu ou pas connus de nos membres. Non seulement cette « consultation » a-t-elle suscité un très faible taux de participation, mais les enseignantes et enseignants qui ont répondu ont aussi très majoritairement reconnu leur méconnaissance des REN. Par exemple, pour Curio, seulement 30 % des réponses indiquent que la ressource a été utilisée, dont seulement 9 % « fréquemment », alors que 70 % des réponses sont négatives quant à l'utilisation de la ressource. On peut observer cette tendance pour toutes les REN de la liste à l'exception d'ONF dont 57 % des répondants indiquent l'avoir déjà utilisé. Elles sont donc manifestement peu connues et peu utilisées.

A contrario des Services éducatifs (SE) de la CSDM qui prétendent que leur sondage démontre un « haut degré d'intérêt des enseignants à l'endroit des REN », nous sommes d'avis que le

faible taux de participation de nos membres au sondage de la CSDM ainsi que l'anémique taux d'utilisation des REN qu'il révèle pourraient s'expliquer, notamment, par une méconnaissance de l'existence de ces outils fournis par la commission scolaire. Nous le faisons d'ailleurs remarquer au Comité pédagogique de consultation (CPC) depuis des années. Il est aussi possible que nos membres fassent le choix de ne pas utiliser ou s'intéresser aux REN pour des raisons pédagogiques, techniques, par manque de temps pour s'approprier ces outils ou simplement par méconnaissance de l'univers numérique.

Nous pensons donc qu'en parallèle à un investissement dans les REN, la CSDM devra améliorer ses méthodes d'information quant à leur existence et à leurs avantages potentiels afin de mieux les faire connaître aux enseignantes et enseignants. Il faudra aussi assurer un accès simple et régulier aux services techniques en soutien à leur implantation et à leur entretien dans les établissements. Il y aura aussi lieu de proposer et promouvoir des formations pertinentes en lien avec les REN. Enfin, l'Alliance juge que les différentes propositions d'actions des SE pour faire connaître les REN constituent un pas dans la bonne direction, mais qu'elles sont insuffisantes et correspondent à une mauvaise lecture de la situation.

3- L'Alliance demande à la CSDM de réduire de 50 % la somme prévue pour les ressources éducatives numériques (REN) et de décentraliser le montant ainsi économisé vers les établissements. Aussi, l'Alliance invite la CSDM à déterminer les REN pour 2017-2018 en fonction du budget ainsi réduit.

Le STI estime nécessaire de centraliser 1 022 906 \$ pour l'acquisition et le renouvellement de REN ainsi que pour le renouvellement d'abonnements institutionnels, soit plus de 160 000 \$ de plus que le montant centralisé pour les REN en 2016-2017 et plus de 560 000 \$ de plus que pour l'année 2015-2016. Dans un contexte où il y a toujours une si nette diminution du montant global disponible par rapport à l'année 2015-2016, nous comprenons mal cette importante augmentation de la portion allouée aux REN.

Dans ses précédents avis, l'Alliance proposait la décentralisation vers les établissements des sommes allouées par les mesures ministérielles TIC afin que les enseignantes et enseignants puissent eux-mêmes déterminer, en fonction de leurs priorités pédagogiques, les outils TIC dont ils ont besoin, que ce soit des tablettes, des ordinateurs de bureau ou portables, un système d'exploitation sous Mac OS ou Windows, etc. Pour nous, il n'a jamais été question de déplacer la responsabilité de l'entretien du parc informatique vers les établissements. Nous maintenons donc notre position à savoir que le service des TI doit continuer à s'occuper des éléments concernant les infrastructures, les achats regroupés, les réseaux, etc. alors que les équipes écoles d'enseignantes et enseignants doivent pouvoir décider de ce dont elles ont besoin pour enseigner.

En décentralisant la moitié de ce que la CSDM a prévu pour les REN identifiées, on pourrait bonifier les montants décentralisés déjà prévus pour le matériel informatique. Ainsi, il serait possible de donner une meilleure marge de manœuvre aux enseignantes et enseignants dans leurs choix locaux. Or, la proposition de la CSDM ne comporte actuellement aucune décentralisation quant à des choix locaux de REN. L'Alliance déplore ce choix qui pourrait par ailleurs permettre plus facilement la promotion de ces outils pédagogiques.

- 4- **L'Alliance insiste sur l'obligation d'une consultation en bonne et due forme du Comité de participation des enseignantes et enseignants aux politiques de l'école (CPEPE) sur les REN comme ceci est prévu à la Convention collective locale, et qu'en ce sens, que les résultats de la consultation reçus en CPEPE soient transmis pour chaque établissement à la CSDM et au CPC avant le 1er mai.**

L'Alliance ne se prononcera pas sur les choix nominatifs d'outils pédagogiques, dont les REN, auxquels les enseignantes et enseignants doivent avoir accès. Les REN sont en effet des outils pédagogiques comme les manuels didactiques, les cahiers d'exercices, le matériel de laboratoire, l'équipement sportif, etc. Nous devons veiller à ce que les enseignantes et enseignants puissent avoir accès à ces outils, mais le choix précis à savoir lesquels sont pertinents pour eux leur appartient.

Il convient conséquemment de rappeler à la CSDM son obligation de respecter la lettre et l'esprit de la clause 4-3.03 B) 5) de la convention collective – ainsi que pour toutes ses autres clauses par ailleurs - en procédant à la consultation en bonne et due forme, en CPEPE, des enseignantes et enseignants de chacun de ses établissements. Les résultats de l'ensemble de ces consultations pourraient dès lors être transmis à la CSDM et au CPC avant le 1^{er} mai de chaque année afin de connaître d'avance les priorités des enseignantes et enseignants aux fins de la consultation de l'Alliance. Une fois les règles budgétaires connues, la CSDM aurait déjà en sa possession l'ensemble des éléments nécessaires à l'élaboration de ses recommandations en vue de l'utilisation des allocations et mesures concernées. Cela permettrait d'éviter aux Services éducatifs de faire appel comme cette année à chacune des maisons d'édition impliquées dans les renouvellements de REN afin de reporter l'échéance des contrats pour respecter les délais de consultation.

- 5- **L'Alliance approuve la proposition de répartition des sommes prévues au volet 1 de la mesure 50760.**
- 6- **L'Alliance approuve la proposition de renouveler les licences ou abonnements aux logiciels centraux (665 614,17 \$) présentés au volet 3 de la mesure 50760.**